



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 33142

### Texte de la question

M. Alain Bocquet souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur la situation des services douaniers qui voient leurs missions évoluer depuis plusieurs années. Qu'il s'agisse des missions anciennes (fiscales) ou nouvelles (parapolicières), les aspects de la sécurité des agents sont posés avec de plus en plus d'acuité. La reconnaissance des risques par l'administration se traduit par l'allocation d'une prime de risque au travers de l'IRTI. L'IRTI est une indemnité basée sur le traitement indiqué au taux de 5 % pour les agents de catégorie A, de 7 % pour la catégorie B et de 9 % pour les agents classés en catégorie C. Toutefois, en comparaison à un policier ou un gendarme, un douanier perçoit une IRTI égale au quart de celle perçue par ces autres fonctionnaires de la sécurité publique. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour porter cette prime de risque au même taux que celle attribuée aux policiers et gendarmes.

### Texte de la réponse

La sécurité des agents des douanes est une préoccupation constante du Gouvernement et plusieurs mesures ont été prises en ce sens. Ainsi, les agents des douanes de la branche de la surveillance bénéficient d'ores et déjà d'un régime indemnitaire spécifique prenant en compte les sujétions particulières auxquelles ils sont soumis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. En ce qui concerne la prime de risques, la loi n°89-935 du 29 décembre 1989 a permis de majorer la pension des agents de la surveillance par intégration progressive de l'indemnité de risques à taux indexés. Cette mesure, compte tenu de son incidence budgétaire a été programmée sur dix ans. Enfin, depuis le 1er janvier 1999 la totalité de l'indemnité de risques à taux indexés est désormais intégrée dans les droits à pension.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33142

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1999, page 4358

**Réponse publiée le :** 14 février 2000, page 1002